



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL NATIONAL DE DEONTLOGIE MEDICALE

SECTION ORDINALE REGIONALE DES MEDECINS

Loi du 31 Juillet 1990 et le Décret Exécutif N° 92-276 du 6 Juillet 1992

الفرع النظامي الجهوي للأطباء قسنطينة

SECTION ORDINALE REGIONALE DES MEDECINS DE CONSTANTINE

Constantine le 03 Aout 2025

Communiqué

Il est porté à la connaissance de la Corporation Médicale de la Région de Constantine (Constantine, Jijel, Mila et Oum El Bouaghi) que conformément à la décision N°01 du C.N.D.M du 25 juin 2025, les élections de renouvellement de Moitié des Conseils Régionaux sont fixées au :

Jeudi 27 Novembre 2025

Les Confrères désireux de se porter candidats doivent se présenter au siège du Conseil pour retirer le bulletin de candidature mis à leur disposition à partir du 26 Aout 2025.

Sont éligibles (décision N°01 du 25 Juin 2025 du C.N.D.M).

- Etre de nationalité Algérienne.
- Agé de plus 35 ans.
- Exerçant effectivement la médecine depuis plus de 5 ans.
- **Etre Inscrit au Tableau.**
- **Etre à jour régulièrement de leurs cotisations.**
- N'ayant pas encouru de condamnation infamante.
- N'ayant pas encouru de condamnation ni d'exclusion ordinale.
- N'ayant pas de mandat électif politique ou Syndical.



Le Président

Section Ordinale Régionale
des Médecins de Constantine
Le Président
Dr. Rachid DJENANE

ADRESSE : Cité 120 logts OPGI UV01 Ali Mendjeli, Constantine
Mobile : 0771887560 Tel/Fax : 044363875
E-mail : crom25dz@gmail.com **Institution**